

NOTICE OF INTENTION TO AMEND BY-LAW NO. Z-6, A BY-LAW TO ADOPT A MUNICIPAL PLAN FOR THE CITY OF FREDERICTON

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-, A By-law to Adopt a Municipal Plan for the City of Fredericton.

The purpose of the proposed by-law is to amend the Municipal Plan for the City of Fredericton to permit Workforce Housing in Commercial Centres and Corridors

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, December 11, 2023 commencing at 7:30 p.m. in the Council Chamber, City Hall, Queen Street, Fredericton as the time and place for the public presentation of the proposed amendment.

Written objections to the proposed amendment to the Municipal Plan may be made to City Council within thirty (30) days of the day set above for the public presentation of the proposed amendment and may be forwarded to the City Clerk.

AVIS D'INTENTION DE MODIFICATION DU L'ARRÊTÉ NO Z-6, ARRÊTÉ RELATIF À L'ADOPTION D'UN PLAN MUNICIPAL POUR LA VILLE DE FREDERICTON

PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ par lequel le conseil municipal de la Ville de Fredericton envisage d'examiner un projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° Z-6 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton.

Le projet d'arrêté vise à modifier le plan municipal pour la ville de Fredericton pour permettre de logements de proximité destinés aux travailleurs dans les centres commerciaux et artères commerciales.

La modification proposée fera l'objet d'une présentation publique au cours de la réunion ordinaire du conseil du lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton.

Les oppositions au projet de modification du plan municipal peuvent être transmises par écrit au conseil municipal par l'entremise de la secrétaire municipale dans les 30 jours suivant la date de la présentation publique du projet de modification indiquée ci-dessus.